

Ce sous-groupe a également proposé **D'AUTRES RECOMMANDATIONS PLUS GÉNÉRALES:**

- Le Canada doit clairement déclarer comme politique étrangère que la liberté d'expression et le droit à l'information sur Internet sont en soit une priorité.
- Le Canada devrait donner un appui financier au Rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme des Nations Unies pour la promotion du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Par ailleurs, à la conclusion de l'atelier, il a été convenu que ce colloque ne devait pas être un évènement sans suite. Plusieurs **SUGGESTIONS** ont été faites:

- Le Canada devrait informer à grande échelle et partager les recommandations de cette conférence avec les principaux acteurs impliqués dans la défense des droits de la personne et de la liberté d'expression sur Internet (OCDE, UNESCO, gouvernements du Sud comme du Nord, Commission des droits de l'homme des Nations Unies, etc).
- Créer un « cyberforum » où l'on pourrait échanger idées et informations, de façon à garder le thème d'Internet et les droits de la personne un thème ouvert.
- Laisser le thème ouvert aux débats.
- Créer un mécanisme de suivi, notamment par la mise sur pied d'un groupe de travail en collaboration avec le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère.
- Le Canada, dans la définition de sa politique étrangère, doit tenir compte des besoins en information du Sud afin de restreindre l'écart entre le Nord et le Sud sur cette question.